



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE

LA PREFECTURE DE L'AUBE COMMUNIQUE

La commission départementale d'aménagement commercial de l'AUBE, réunie le 15 janvier 2018 à 15 H 00, a émis **un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la société SCI ARTHUR**, représentée par Messieurs Maurice et Olivier ISRAEL et Philippe BLAN sise voie du bois – 10150 LAVAU, en qualité de futur propriétaire du centre commercial et de promoteur du projet. La demande porte sur l'extension « phase 2 » d'un ensemble commercial dénommé « Village des Marques » situé sur la zone dite « des Dames Blanches » voie du Bois 10150 LAVAU. **La présente extension porte sur une surface de vente de 1958 m², ce qui formera à terme un ensemble commercial composé de 14 cellules, d'une surface de vente totale de 4229 m² accessibles au public.**

La construction de cet ensemble commercial nécessite l'obtention d'un permis de construire.

Pour le Préfet et, par délégation,
la Secrétaire Générale,

Sylvie CENDRE